

ACTUALITÉS

Avortement

France : le personnel de l'**avortoir** de l'hôpital Louis-Mourier, à Colombes (département des Hauts-de-Seine) s'est mis **en grève** le 04/11/92, soutenu par le Mouvement Français du Planning Familial. L'équipe reproche au Comité consultatif d'éthique de cet Hôpital d'avoir, dans le cadre des restrictions budgétaires, ramené le nombre de médecins du centre de 6 à 5. Cet avortoir, l'un des premiers installés après la loi Veil en 1975, pratique 900 avortements tous les ans.

(L'Humanité, 20/11/92; Le Monde, 24/11/92)

Afrique du Sud : la cour suprême a émis un **jugement autorisant une jeune fille de 14 ans à avorter contre le gré de ses parents**. La fille, enceinte de 19 semaines et vivant chez sa grand-mère, prétend avoir été violée par un garçon de 17 ans vivant dans la même maison. La mère prétendait que la grossesse est issue d'une relation voulue, et que le cas ne rentre pas dans le cadre de la loi sud-africaine sur l'avortement.

(IRLF WR, 23/10/92)

Pologne : une commission du parlement aurait approuvé le 22/10/92 un **projet de loi abolissant l'avortement**, sauf en cas de nécessité pour protéger la vie de la mère. Elle a aussi approuvé une interdiction des tests pré-nataux à l'exception de ceux qui sont réalisés dans l'intérêt de l'enfant. Une peine pouvant aller jusqu'à deux années d'emprisonnement a été retenue pour les personnes réalisant des avortements illégaux, avec une clause permettant aux juges de réduire cette peine "dans des cas justifiés". Les formations pro-avortement réclament un référendum sur la question de l'avortement. Le premier ministre Mme Hanna Suchocka et le président Lech Walesa se sont prononcés contre l'idée d'un tel référendum, rejoignant l'Eglise catholique qui a fait savoir qu'on ne peut réduire "la vie à un bulletin de vote".

(L'Humanité, 19/11/92 et 03/12/92; Newsweek, 14/12/92; Présent, 02/12/92; La Croix l'Evenement, 25/11/92, IRLF WR 23/10/92)

Hongrie : le parlement doit élaborer et voter une **loi sur l'avortement** avant la fin de l'année. La Cour suprême a en effet annulé en décembre 1991 la loi précédente, jugée trop laxiste. Elle a également fait savoir qu'une prohibition complète serait également anticonstitutionnelle.

(The European 22/10/92, in IRLF WR 23/10/92)

Suisse : selon des estimations de partisans de l'avortement, il y aurait eu en Suisse en 1990 environ **12 900 interruptions de grossesses (IG)**. Le système d'enregistrement statistique de l'IG est lacunaire en Suisse. Il n'existe notamment pas de statistiques pour le canton le plus peuplé, celui de Zurich.

(Médecine et Hygiène, 01/04/92, p. 926)

Angleterre : une femme de 31 ans a eu la surprise et le traumatisme de délivrer chez elle son enfant de 10 semaines (10 centimètres, non viable), 48h après un avortement douloureux dans un avortoir du BPAS [une des principales chaînes d'avortoirs anglaises] qui ne lui avait pas signalé l'échec de la tentative. L'avorteur pourrait aussi ne pas avoir détecté l'existence de jumeaux.

(Sunday People, 01/11/92)

Etats-Unis : un bâtiment de la ville de Sacramento, en Californie, a été l'objet d'une destruction partielle, par l'explosion de 4 cocktails molotov à 4 heures du matin le 18/08/92. Le bâtiment abrite plusieurs sociétés dont un avortoir. Le responsable de cet acte n'a pas été identifié.

(Life Advocate, 10/92)

Etats-Unis : à Lovejoy le 05/06/92, une mère de famille de 4 enfants est décédée des suites d'un avortement légal.

(Life Advocate, 10/92)

Etats-Unis : le président de l'**American Bar Association**, un groupement de professionnels de la justice, a reconnu qu'au moins 3 100 personnes ont démissionné de l'association suite à la décision prise le 11/08/92 par l'association de défendre l'avortement. Plus d'une vingtaine d'associations pro-vie ou familiales ont réclamé auprès des autorités compétentes que cette association ne soit plus habilitée à participer à la nomination des juges de la cour suprême et des différentes cours fédérales.

(USA Today 13/11/92, Light 11/92, in IRLF WR 20/11/92)

Etats-unis : le 30/11/92, la cour suprême, par 6 voix contre 3, a réaffirmé son maintien de la décision *Roe vs Wade* par laquelle elle avait, en 1973, forcé les Etats de la fédération à légaliser l'avortement. La cour a déclaré anticonstitutionnelle une récente loi de l'Etat de Guam qui abolissait l'avortement à l'exception de ceux certifiés par deux médecins comme nécessaires pour sauver la vie de la mère. Le 07/12/92, la même cour suprême a validé une loi de l'Etat du Mississippi instituant un délai de réflexion de 24h avant tout avortement. Par ailleurs, les démocrates ont perdu des sièges lors des élections sénatoriales qui se déroulaient simultanément à l'élection présidentielle. Le parti ne disposera pas des 60 sièges qui lui auraient permis de régner sans partage. Enfin la consultation des archives montre que Bill Clinton et Al Gore



TransVIE-mag
vous souhaite de
joyeuses fêtes
ainsi que ses meilleurs
voeux de réussite
pour les activités
diverses de
défense de la vie
qui seront
les vôtres pendant
l'année qui vient

étaient des partisans de la vie, jusqu'à ce que leur entourage parvienne à les convaincre que seule une position pro-avortement était de nature à leur permettre d'accéder à la présidence. En 1988, l'Etat de l'Arkansas dont Clinton était gouverneur avait fait passer une loi prohibant l'usage de fonds publics pour le financement de l'avortement.

(Int. Herald Trib. 01 et 08/12/92; La Croix, 06/12/92; Le Figaro, 26/11/92, L'action française, 01/12/92; The Interim, 09/92)

Contraception

Vatican : le Conseil pontifical pour la famille prépare un **document sur la contraception**, "pour approfondir les alternatives scientifiques et éthiques à la contraception et aux autres menaces portées contre la vie".

(La Croix, 05/12/92)

Contrôle des naissances

Roumanie : l'association française "**Pharmaciens sans frontières**" co-opère avec le Mouvement Français du Planning Familial, avec le soutien du secrétariat d'Etat aux droits des femmes en vue de distribuer des moyens anti conceptionnels dans ce pays.

(Droits des femmes, 10/92)

Singapour : le gouvernement a renoncé à diffuser un spot publicitaire promouvant les familles nombreuses en présentant sous un jour défavorable les mères des petites familles. Le spot a été abondamment critiqué comme une insulte aux femmes. Le gouvernement essaie de corriger les effets de la propagande antinataliste qui avait cours jusque- là.

(IRLRF WR, 20/11/92)

Bioéthique

France : quatre députés de l'opposition qui n'avaient pas pris part au vote du 25/11/92 sur le projet de loi n° 2600 (PMA et utilisation des produits du corps humain) ont apporté un rectificatif de vote. ils ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter "contre". Il s'agit de : Francis Saint-Ellier (Calvados), René Garrec (Calvados), Alain Jonemann (Yvelines), Philippe Mestre (Vendée).

Thérapie génique

Etats-Unis : les 03 et 04/12/92, trois équipes de recherche ont obtenu le feu vert du National Institute of Health pour expérimenter sur l'homme des thérapies géniques, après des succès remarquables sur l'animal. La décision doit encore être entérinée par la Food and Drug Administration. Ces essais porteront sur un remède à la **mucoviscidose**, par l'introduction, par l'intermédiaire d'un aérosol, du gène sain manquant aux cellules pulmonaires. [A la différence du diagnostic prénatal suivi d'avortement eugénique, cette méthode est totalement thérapeutique].

(Le Quot. de Paris, 08/12/92)

Démographie

France : l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED) a rendu public son 21° **rapport annuel sur la démographie française**, portant sur l'année 1991. Il y a eu en 1991 280 400

mariages et 759 000 naissances; l'indice de fécondité est descendu à 1,76 enfants par femme. En 1992, les premières estimations de l'Association pour la recherche démographique (APRED), s'appuyant sur les registres d'état civil des trois premiers trimestres, font état d'une baisse supplémentaire des mariages, à 267 000, et des naissances, à 740 000, soit un taux de fécondité de 1,72 enfants par femmes. En 1990, il y a eu 11 300 suicides (dont 8 100 hommes) et 2 710 décès dus au SIDA, à comparer avec 9 500 décès dus à la circulation.

(Le Quot. de Paris, 02/12/92, 12/12/92)

Etats-Unis : le Bureau américain des recensements a révisé ses **prévisions de croissance de la population à la hausse**. En l'an 2 000, le pays compterait 275 millions d'habitants au lieu de 268 prévus initialement, et surtout la croissance serait continue. Le précédent scénario, établi en 1988, prévoyait un pic de population à 301 millions d'habitants en 2028 puis un déclin. Il était basé sur l'hypothèse que l'indice de fécondité se stabiliserait à 1,8 enfants par femme, ce qui était l'indice observé aux Etats-Unis à ce moment- là. Le nouveau scénario prend en compte une augmentation importante de l'indice ces dernières années, qui s'établit maintenant autour de 2,1.

(Int. Herald Trib. 04/12/92)

RU 486

Inde : un "institut indien de technologie chimique" a développé une technologie permettant de fabriquer la pilule abortive RU 486. Le directeur de cet institut a annoncé qu'il utiliserait cette technologie pour commercialiser le RU 486 en Inde. Par ailleurs, l'OMS poursuivrait en Inde une expérimentation du RU 486.

(IRLF WR, 27/11/92)

Prélèvement d'organes

Etats-Unis : la cour suprême d'Etat de Floride aurait rendu un **jugement dans la semaine du 14/11/92** selon lequel un **enfant anencephale** ne peut être déclaré mort avant que son coeur ne cesse de battre. [Cette décision est destinée à empêcher des moissons sauvages d'organes à la naissance de ces enfants qui viennent au jour sans système nerveux central, et meurent naturellement quelques heures après la naissance].

(USA Today, 14/11/92)

Opérations sauvetage

Etats-unis : 5 à 6000 habitants de la ville de Milwaukee, dans le Wisconsin, ont participé le 08/08/92 à une opération sauvetage. Au prix de l'arrestation de 547 sauveteurs, dont 87 mineurs l'avortoir visé n'a pu fonctionner pendant toute cette journée.

(Life Advocate, 10/92)

Etats-Unis : une femme juge, nettement pro-avortement, nommée de façon temporaire au poste vacant de juge du district 190 de Houston, au Texas, et qui mène campagne pour sa nomination définitive à ce poste, a reçu, pour sa candidature, un financement de \$3 000 de la part du Planning Familial, par l'intermédiaire d'un corps d'avocats.. La loi texane autorise de tels financements. Le juge de district a le pouvoir d'ordonner les arrestations lors d'opérations sauvetages.

(Life Advocate, 10/92)

Etats-Unis : le 14/08/92, la police de Howell, dans le New

Jersey, a accepté, dans un accord à l'amiable, de verser \$35 000 de dommages et intérêts à deux militants pro-vie qui avaient été arrêtés à tort pour la manifestation de leurs opinions pro-vie. Cet accord met fin à une plainte judiciaire que les deux militants avaient émise à l'encontre de la police locale. Une procédure judiciaire similaire est également en cours à l'encontre du Planning familial local qui avait réclamé l'action de la police à l'encontre des deux hommes qui se tenaient simplement avec des pancartes sur la voie publique à l'extérieur de l'avortoir.

(Life Advocate, 10/92)

Angleterre : le 30/07/92, **3 personnes**, dont un prêtre catholique, ont été **condamnées à une peine de prison de 14 jours** pour avoir bloqué, le 20/06/92, avec deux autres personnes, un avortoir du nord de Londres. Les accusés ont affirmé avoir agi dans le cadre de la loi anglaise sur l'avortement [Abortion Act, 1967], en empêchant des avortements illégaux qui seraient pratiqués dans cet avortoir. Au cours des audiences, la police a reconnu n'avoir pas cherché à enquêter sur ce point bien qu'elle ait été alertée du déroulement probable d'avortements clandestins.

(Life Advocate, 10/92)

Euthanasie

Royaume-Uni : le 19/11/92, la Haute cour de justice britannique a autorisé des médecins à laisser mourir d'inanition un patient comateux en "état végétatif persistant". Le patient âgé de 21 ans, dans cet état depuis 1989, peut respirer seul, mais doit être nourri par une sonde. Les juges ont estimé que cette nutrition constituait un traitement médical et pouvait être par conséquent supprimé. Ils ont également estimé que le patient était mort "pour ses parents et sa famille". Ce jugement a pour grave effet de donner une **nouvelle définition de la vie basée sur le critère de la conscience**.

Le 17/11/92, le General Medical Council, sorte d'Ordre des médecins, a autorisé, après une simple réprimande formelle, un docteur, convaincu du meurtre de l'un de ses patients [en phase terminale], à poursuivre l'exercice de sa profession.

(Le Monde, 22/11/92; The Independent 20/11/92 in IRLF WR 20/11/92)

Suisse : le groupe de pression "A propos" lance une action auprès des parlementaires en vue d'obtenir la légalisation de l'euthanasie, rebaptisée "**interruption volontaire de vie**". Le médecin Jérôme Sobel, interrogé par l'Hebdo, 05/11/92, déclare : "Nous proposons de tirer un parallèle avec l'interruption volontaire de grossesse. C'est-à-dire introduire, dans le Code pénal, le droit à "l'interruption volontaire de vie", pour les malades incurables proches de la mort et qui en font la demande répétée".

Filiation

France : les sénateurs ont adopté sans grandes modifications, le 08/12/92, le **projet de loi** (portant n°2531 puis n°3119), adopté le 15/05/92 par les députés, et **relatif au code civil et à la filiation** [Cf TransVIE-mag n° 22, p.3]. Ils ont restreint la possibilité pour un enfant de rechercher ses origines biologiques, et inscrit dans le code civil la possibilité d'accoucher "sous X", c'est-à-dire de façon anonyme et permettant l'adoption rapide de l'enfant. L'**accouchement "sous X"**, dont la pratique était admise, n'était pas explicitement mentionné dans le code civil. Le projet de loi est maintenant entre les mains de l'Assemblée nationale pour une deuxième lecture.

(Le Monde, 09 et 10/12/92; B.A.N. 15/12/92)

Infanticide

Italie : le Mouvement italien pour la vie a récemment tenu une conférence visant à trouver une solution au problème de l'infanticide qui se manifeste par l'abandon d'enfants vivants dans des poubelles ou dans les bois. La solution préconisée a été de **retourner à la pratique ancestrale des "tours"** et des berceaux à l'entrée des hôpitaux ou des congrégations religieuses où les enfants puissent être déposés et recueillis.

(Si alla Vita 10/92, Avvenire 05/11/92, in IRLF WR 20/11/92)

Associations pro-avortement

Russie : l'association new-yorkaise "**Choices Women's Medical Center**" a envoyé à la mi-octobre une délégation à Moscou pour promouvoir les méthodes de planning familial. L'équipe a procédé à la mise en place d'implants sous-cutanés abortifs Norplant et a pratiqué une vingtaine d'avortements chaque jour pour **montrer la technique** aux médecins russes.

(The Moscow Times, 13/10/92)

Nations-Unies : Mrs. Marlene Parenzan, une représentante de la fédération internationale du Planning Familial (**IPPF**), a été nommée coordinatrice du forum des organisations non gouvernementales qui se tiendra à Pékin les 04-15/10/95, à côté de la 4^e Conférence mondiale des Nations-Unies sur les femmes.

(Vienna Perspectives 09/92 in IRLF WR 20/11/92)

Actions pour la vie

Belgique : l'association des **Jeunes pour la Vie** fête le 10^e anniversaire de **parution de son** bulletin trimestriel. Très active, l'association agit aussi bien sur le plan politique que sur celui de l'éducation du grand public et celui de l'aide aux futures mères. Elle gère deux permanences d'accueil et de conseil pour la grossesse, l'un à Bruxelles, l'autre à Anvers. Elle se caractérise aussi par l'exploitation d'idées originales pour la sensibilisation du public, tels que l'organisation de conférences pro-vie en milieu universitaire ou ... l'affrêtage d'un vélo pro-vie lors de la manifestation estudiantine des "24h vélo de Louvain-La-Neuve".

(Jeunes pour la vie, n°40, 12/1992)

Royaume-Uni : l'**Association Médicale Islamique** était présente, à côté de la Société pour la protection de l'enfant-à-naître (SPUC) et des "Victimes britanniques de l'avortement" (BVA), à l'occasion d'une manifestation pro-vie qui s'est tenue à Glasgow le 17/10/92 et réunissant plusieurs centaines de personnes.

(IRLF WR, 30/10/92)

Tanzanie : s'adressant aux évêques du pays le 26/10/92, le Pape a rappelé la nécessité de promouvoir le caractère sacré de la vie de la conception à la mort naturelle. Il a aussi rappelé la liberté inviolable des couples mariés quant aux questions touchant à l'espacement des naissances, et aussi l'importance d'une éducation saine des jeunes gens sur ces questions.

(L'Osservatore Romano 28/10/9, in IRLF WR 30/10/92)

Irlande du Nord : Des organisations religieuses ou pro-vie (telles que SPUC et CARE) ont organisé une vigile de prière à Belfast contre l'ouverture d'un bureau ayant pour objet d'aiguiller, sans le consentement des parents, les adolescentes sur les clini-

ques pratiquant l'avortement, et aussi de distribuer des contraceptifs.

(Catholic herald and St. 30/10/92 in IRLF WR 20/11/92)

Etats-Unis : l'une des principales églises protestantes, the Southern Baptist Convention, comptant près de 15 millions de membres, a décidé de célébrer le 27/01/93 un "**dimanche de la sainteté de la vie humaine**". L'évènement sera axé sur la citation d'un verset de la bible : "Tu as égorgé mes fils" (Ézéchiel 16:21).
(in IRLF WR, 20/11/92)

Vatican : Mgr Elio Sgreccia a été nommé vice-président du Conseil pontifical pour la famille. Il était principalement directeur du Centre pour la bioéthique de l'Université catholique du sacré-Coeur, à Rome.

(L'Osservatore Romano 11/11/92 in IRLF WR 20/11/92)

International : un **modèle standard de pancarte** portant l'inscription "L'avortement tue un enfant" est utilisé de plus en plus fréquemment lors de manifestations pro-vie de part le monde, en particulier à l'occasion de "chaines pour la vie", à l'occasion desquelles les manifestants forment une chaîne le long des artères principales des grandes villes. Le 04/10/92, 950 000 américains ont participé à de telles chaînes aux Etats-Unis, et plus de 75 000 au Canada (dans plus de 100 villes). 45 000 néo-zélandais participaient à des chaînes semblables le 18/10/92 dans 70 villes du pays.

(IRLF WR, 20/11/92)

En France, ces pancartes en PVC expansé, souple, lavable et insensible à la pluie, sont vendues au prix de 5F/pièce par :

Comité pour Sauver l'Enfant à Naître,
BP 5
94121 Fontenay-sous-Bois cédex
Tel. (1) 43 44 99 22

Italie : un groupe de religieuses a ouvert une maison de prière pour le mouvement pro-vie. Le carmel, dédié à "**Notre-dame de Vie**", sera heureux de recevoir toutes les intentions de prière émanant de mouvements de défense de la vie ou de leurs membres de partout.

Carmelo Santa Maria della Vita
via Pascoli 9
47030 Sogliano al Rubicone (FO)
Italie
Tel. (39)(541) 948 181

COMMUNIQUÉS

Deux antennes régionales de l'association **Mère de Miséricorde** ont changé d'adresse ces derniers temps : l'antenne Sud-Est et l'antenne de Paris.

- Antenne Sud-Est :
19 allée Pierre de Coubertin, 69007 Lyon, Tél : 78 72 31 31

- Antenne région de Paris
6/8 place Lucien Boilleau, 91420 Morangis, Tél (1) 64 48 24 24

AGENDA

Valence, 02/01/93

Rosaire pour la vie, à la cathédrale, 18h.

Contact : délégation dromoise de l'Ordre des Médecins pour le Respect de la Vie

Tél. 75 25 11 88.

Besançon, 05/01/93

Adoration du St Sacrement, silencieuse et par relais, pour le respect de la vie de la conception à la mort naturelle. Chapelle de l'Hôpital St Jacques, 14h-18h.

Renseignements : Tél.81 82 85 88.

Paris, 06/01/93

Messe mensuelle pour la vie, célébrée par Mgr Vingt-Trois, 12h00, Basilique Notre-Dame des Victoires, 1^o arrondissement.

Paris, 06/01/93

Conférence méthode Billings, maternité Ste-Félicité, 37 rue Lambert, Paris 15^e, 20h30 (entrée libre)

Rens.: M et Mme Lafont,

(1) 40 72 67 54.

La Rochelle, 23-24/01/93

Session de formation approfondie à la méthode Billings.

Rens. : 46 37 35 03

Saint Cloud (92), 16/01/93

Journée d'information, de rencontre et d'amitié du Centre International pour la Vie de Lourdes

Salle municipale, 4 rue des Ecoles, 10h30 - 17h00. Buffet sur place.

Renseignements :

CIV, 24 rue du bourg, 65100 Lourdes

Tel (16) 62 94 58 58

BIBLIOGRAPHIE

L'association **Famille-Média** propose dans son catalogue 1992 plusieurs **films et reportages** sur l'avortement ou allant dans le sens du respect de la vie :

- Choisir la Vie. 145 FF
- L'appel à la vie. 110 FF
- Cet enfant qui nous fait naître. 230 FF
- Le Choix ou l'adolescence face à l'avortement. 110F
- Le bébé est une personne. 174 FF

Le catalogue recèle d'autres films ou reportages relatifs à la bioéthique, à l'accompagnement des mourants, à la sexualité.

L'acquisition de ces cassettes est conditionnée par l'adhésion à l'association (60 F/an), qui diffuse par ailleurs plus de 900 cassettes de toutes sortes (fictions, comédies musicales, western, dessins animés, documentaires), profanes ou religieuses, adaptées à la famille et ne présentant aucune contre-indication morale.

Avant toute commande, prendre d'abord contact avec l'associa-

tion (modalités de paiement complexes) :
 Famille-Média
 60 bd Montparnasse
 75015 Paris
 Tél. (1) 45 48 04 07.

L'hebdomadaire *Famille Chrétienne* a pris l'initiative de retranscrire les extraits essentiels du texte de la députée Christine Boutin devant l'Assemblée nationale le 19/11/92, soulevant la **question d'irrecevabilité des trois projets de loi** sur la bioéthique. Ces extraits figurent dans l'édition de *Famille Chrétienne* du 3 décembre et dans celle du 10 décembre.

Le *Catéchisme de l'Eglise catholique* comporte plusieurs pages consacrées à l'avortement, à l'euthanasie, aux procréations médicalement assistées, à la contraception et au suicide.

Les éditions Flammarion viennent de ré-éditer l'ouvrage de Malthus :
Essai sur le principe de population.

BIBLIOGRAPHIE

vu pour vous

Cassettes "Oui à la vie". TVP, 1993.

Télé Vidéo Production, un producteur d'émissions télévisées et de vidéo-cassettes neuchâtelois, vient d'éditer une série de 5 cassettes pro-vie sous le titre général "Oui à la vie", et référencées à son catalogue sous les n°991 à 995.

Les titres disponibles sont les suivants :

- Cassette 991 : Avortement : les femmes témoignent.
- Cassette 992 : Avortement : Le foetus : un être vivant.
- Cassette 993 : Le cri silencieux (B. Nathanson)
- Cassette 994 : L'éclipse de la raison (B. Nathanson)
- Cassette 995 : Opérations sauvetage.

Les deux premiers titres sont totalement nouveaux.

Les trois autres titres reprennent des vidéos plus au moins anciennes dont les droits, perdus, ont été de nouveaux régulièrement acquis, et dont la traduction en français a été améliorée.

L'ensemble de la série se caractérise par une qualité technique professionnelle irréprochable. Les montages ont été réalisés à partir des masters, garantissant une qualité d'image proche des originaux.

Chaque vidéo est vendue séparément au prix de 99 FF (+ port). La série de 5 cassettes est vendue au prix exceptionnel de 400 FF (+ port)
 L'acquisition du support matériel ouvre droit à projection en public.

Port pour la France (en recommandé) :

- pour 1 vidéo : 25 FF.
- pour 2 à 6 vidéos : 40 FF.

Pour la CEE: rajouter 30 FF

Autres pays : sur facture.

Préciser à la commande PAL ou SECAM.

Pour commander en Suisse :

- TVP
- CP 41
- CH-2016 CORTAILLOD

Nota : l'utilisation du titre "Oui à la vie" n'est pas liée à l'association de défense de la vie suisse du même nom.

TransVIE-mag consacrerà la rubrique "vu pour vous" de ses prochaines éditions à la critique de ces 5 vidéo-cassettes.

OUI A LA VIE

991 : L'avortement : les femmes témoignent. TVP, 1993. TVP,

Case postale 41, 2016 Cortaillod, Suisse.

Cassette n° 991. 35 mn. 99 FF.

[Commence par 4 mn de présentation de la série qui débute par cette première vidéo.

La vidéo proprement dite débute par une réfutation de l'argument "un enfant quand je veux, comme je veux" (l'enfant n'est jamais comme on voudrait), de l'avortement dit "thérapeutique", de l'idée qu'un enfant "désiré" est plus heureux. Un médecin présente ensuite l'état de développement d'un foetus de 10 semaines. Les complications physiques et psychologiques de l'avortement, pour la mère et pour le couple, sont exposées. Deux femmes ayant vécu l'avortement témoignent de leur histoire. L'aspect spirituel est abordé, à travers leurs histoires réciproques, et par des commentaires. A cette occasion le caractère abortif de certaines méthodes de contrôle des naissances (stérilet, micro et mini-pilules) est rappelé, de même que la nocivité des conceptions idéologiques malthusiennes.

On apprécie la grande humanité des intervenants et des témoignages. Aucun mot n'est blessant, et si l'avortement est dénoncé et le mal appelé mal, les mots ont été pesés pour en extirper tout risque de culpabilisation et mettre en valeur, à l'inverse, la possibilité de se libérer de toute culpabilité en reconnaissant la gravité de son acte et en le rejetant (dans la demande de pardon). La perspective est nettement chrétienne, non pas dans les arguments utilisés contre l'avortement ou dans les descriptions médicales, mais dans la proposition de guérison de la culpabilité en accueillant le pardon de Dieu.

On regrettera l'utilisation de termes inadéquats par les femmes

Anciens numéros agraphés en livrets de 10 numéros : toute l'actualité du respect de la vie en France et dans le monde.

Livret 0 : Période d'essai (27/02/91 -> 02/06/91)
 Livret 1 : N° 1 à 10 (02/06/91 -> 03/12/91)
 Livret 2 : N° 11 à 20 (03/12/91 -> 05/05/92)
 Livret 3 : N° 21 à 30 (05/05/92 -> 13/10/92)

Le livret (port inclus) : CEE 40 FF Hors CEE 50 FF
 Les deux livrets : CEE 70 FF Hors CEE 90 FF
 Les trois livrets : CEE 90 FF Hors CEE 120 FF
 Les quatre livrets : CEE 120 FF Hors CEE 140 FF
 (tarifs valable jusqu'au 31/12/92)

qui témoignent, rendant leurs propos difficiles à suivre (tel que l'emploi du terme "j'ai dû accoucher" pour signifier, apparemment, que l'avortement n'a pas eu lieu par aspiration mais par prostaglandines ou solution saline). D'un autre côté, ce caractère improvisé des témoignages confère à la vidéo l'humanité que nous avons signalée.

Une cassette qui commence de façon réaliste, et donc dure, mais qui se termine par un important message d'espoir pour les femmes ayant vécu l'avortement. La diversité des questions qui y sont abordées, sans être approfondies, en font un bon outil pour lancer une discussion de groupe. Suivie, par exemple, d'une seconde vidéo approfondissant l'une ou l'autre des questions qui seront nées à cette occasion.

Tout public.]

OUTIL

Les Droits d'Auteur. Guide juridique et fiscal.

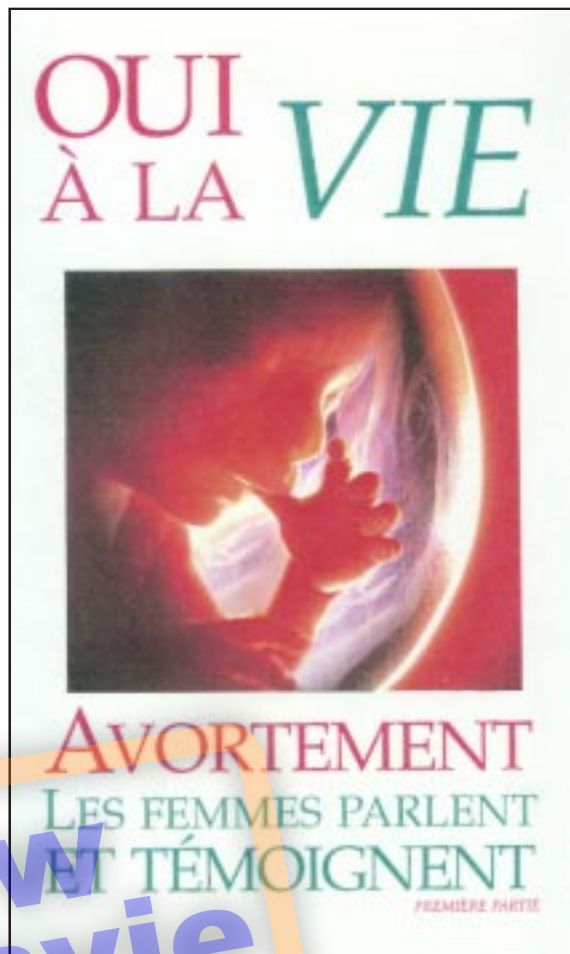
Pascale Desjonqueres, 1990.

Ed. Juris Service/AGEC, 402 p. 230 FF.

[Peu d'associations agissent sans être un jour ou l'autre confrontées aux droits d'auteur. Projection d'un film ou d'une vidéocassette en public, reproduction même partielle d'ouvrages, photocopies d'articles, de très nombreuses activités sont soumises à autorisation et éventuellement au paiement d'une redevance. Deux idées fausses particulièrement répandues doivent être bannies : la gratuité d'une séance de projection ou d'une reproduction d'ouvrage ne dispense pas d'en demander autorisation ni de payer une redevance; le paiement d'un bien matériel (cassette vidéo, livre...) ne libère pas des contraintes liées aux droits d'auteur, qui sont généralement l'objet de contrats séparés.

Le présent guide juridique et fiscal, fort bien fait, répondra à la plupart de vos questions d'utilisateurs sur ce point, même si une moitié de l'ouvrage intéresse essentiellement les professionnels et les auteurs («Les droits voisins du droit d'auteur», «le régime fiscal et social des auteurs»).

TransVIE-mag se tient par ailleurs à votre disposition, dans la mesure de ses capacités, pour dégrossir avec vous les problèmes que votre association pourrait rencontrer quant aux droits d'auteur.]



Une conférence ?
Une réunion ?
Une activité régulière
ou exceptionnelle ?
Une publication d'ouvrage,
de vidéocassette ?

TransVIE diffuse
gratuitement vos messages

TransVIE-mag®

7, rue du G^{al} Roland, 25000 BESANCON, FRANCE
Tél (33) (16) 81 88 75 31 - Fax (33) (16) 81 885 885

Directeur de publication: François PASCAL
Imprimeur: BURS REPRO, rue Lecourbe, BESANCON
TransVIE-mag est une marque déposée